

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 AVRIL 2021.

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., ~~Maqua J.~~, Istace Fr., ~~Pochet A.~~, Echevins,
Arnould Ph., Denis G., ~~Adam D.~~, Defat A, Dabe Fl., ~~Maziers P.~~, Brouillon P,
~~De Wachter St.~~, Nemery M-J., Dachy F, Tulpin A, Conseillers,
Grosvarlet I., Directrice Générale ff .

Albert A, Président CPAS, avec voix consultative.

Absents et excusés :

MM et Mme Maqua J , Pochet A, Echevines
Adam D., Defat A, Maziers P., De Wachter St, conseillers communaux

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

Administration

1. P.V. de la séance du 25.03.21.
Par 8 oui et 3 abstentions (M Denis G, Brouillon P., et Arnould P., absents à la réunion précédente), approuve ce P.V.

Comptabilité

2. SPGE – Contrat de service de protection et d’assainissement – Avenant au contrat d’assainissement – Prolongation principe et dérogation prolongation
A l’unanimité, approuve cet avenant au contrat d’assainissement

3. SPGE – Contrat de service de protection et d’assainissement – Avenant au contrat de protection de l’eau potabilisable – Prolongation
A l’unanimité, approuve cet avenant au contrat d’assainissement

4. Subside de 7200 € à Croix-Rouge pour la location de garage
A l’unanimité, vote la liquidation de ce subside

F.E.

5. Compte 2020 de la F.E. de Poupehan
A l’unanimité, approuve le compte 2020 de la F.E. de Poupehan présentant un boni de 480.98 €

6. Compte 2020 de la F.E. de Rochehaut :
A l’unanimité, approuve le compte 2020 de la F.E. de Rochehaut présentant un boni de 19 317.93 €

7. Compte 2020 de la F.E. de Curfoz-Sensenruth :
A l’unanimité, approuve le compte 2020 de la F.E. de Curfoz-Sensenruth présentant un boni de 10 117.66 €

8. Compte 2020 de la F.E. de Les Hayons :
A l’unanimité, approuve le compte 2020 de la F.E. de Les Hayons présentant un boni de 24 335.07€

Circulation routière

9. Les Hayons Sermounô: Règlement complémentaire sur la police de circulation prévoyant une limitation de vitesse à 70km/h sur la route n°N816 entre les PK 8 535 et 9 025

A l'unanimité, prend acte de ce règlement complémentaire

Convention

10. Convention entre la Ville de Bouillon et l'ASBL Terre pour la collecte de textile

A l'unanimité approuve cette reconduction

Divers

11. Projet de vente de l'ancienne gare du Tec à Bouillon à la société Novagare

Par 7 oui et 4 abstentions (M. Denis G, Mme MJ Nemery, M. P. Brouillon et M. F. Dachy) marque son accord de principe.

L'opposition justifie son abstention de la façon suivante :

« Pour le point 11, il n'y a rien dans la farde « virtuelle » qui permettrait aux conseillers d'identifier ce qui motive ces transactions immobilières. Suite à un accord majorité/minorité) pour siéger, pendant la période de crise sanitaire, en nombre réduit, il est impératif que les conseillers qui se « désistent » bénéficient d'une information complète pour instruire leur choix de vote, même si cela concerne une décision de principe.

De plus, pour le point 11, une recherche dans les PV du Collège nous apprend l'éventualité de l'intervention d'un tiers privé dans l'élaboration d'un service bien utile à la jeunesse de Bouillon. Avec quelles garanties de rencontrer et d'honorer les besoins et obligations de ce service. L'ASBL concernée n'a d'ailleurs pas été sollicitée directement pour analyser la faisabilité du projet. »

12. Projet d'achat de la maison sise quai des Remparts n°38 appartenant à la Maison d'accueil des Travailleurs du Luxembourg: accord de principe.

Par 7 oui et 4 abstentions (M. Denis G, Mme MJ Nemery, M. P. Brouillon et M. F. Dachy) marque son accord de principe.

L'opposition justifie son abstention de la façon suivante :

« Pour le point 12, il n'y a rien dans la farde « virtuelle » qui permettrait aux conseillers d'identifier ce qui motive ces transactions immobilières. Suite à un accord majorité/minorité pour siéger, pendant la période de crise sanitaire, en nombre réduit, il est impératif que les conseillers qui se « désistent » bénéficient d'une information complète pour instruire leur choix de vote, même si cela concerne une décision de principe. »

Monsieur Adam rappelle que la décision de permettre un conseil communal restreint le temps de la crise sanitaire liée au covid 19 était coordonnée à la nécessité que cela n'entrave pas le bon fonctionnement des procédures. Dès lors à partir de maintenant les séances du Conseil communal reprendront leur fonctionnement habituel dans le respect des normes liées au covid 19 et de la distanciation sociale

Intervention de MJ NEMERY

Des ardoises se décrochent des abris barbecue du Saty et de Bellevaux
Réponde de A.Houthoofdt, Echevin : on demandera un rapport au service travaux

Il est 21h05. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 27 mai 2021.

Par le Conseil :
La Directrice générale ff,
I.GROSVARLET

le Bourgmestre,
P. ADAM